



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

Consultation publique
10 novembre 2022



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

Place des citoyens – Sainte-Adèle
et webdiffusion en direct

MOT DE BIENVENUE



**MRC des
Pays-d'en-Haut**



DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE



Introduction



Vue
d'ensemble
du plan
d'action du
projet de
PGMR
2023-2030



Présentation
des
orientations



Pause



Période de
questions



Mémoires et
lettres



Prochaines
étapes de la
démarche de
révision



Mot de
clôture

Acronymes

- GMR Gestion des matières résiduelles
- MR Matières résiduelles
- ICI Institutions, Commerces et Industries
- CRD Résidus de Construction, Rénovation et Démolition
- RDD Résidus Domestiques Dangereux
- ISÉ Information, Sensibilisation et Éducation
- TIC Résidus des Technologies de l'Information et des Communications
- RÉP Responsabilité Élargie des Producteurs
- MELCCFP Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ÉQUIPE DE RÉALISATION



Joël Badertscher, M. Env.
Directeur – Service de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

Virginie Roger
Coordonnatrice – Gestion des matières
résiduelles



Kimberley Mason, M. Env.
Chargée de projet

Justine Belzile, B.Sc. Env
Professionnelle en environnement



Projet de
Plan de gestion

des
**MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

**2023
2030**

QU'EST-CE QU'UN PGMR ?

Vise à planifier la façon de gérer toutes les matières résiduelles produites par tous les générateurs d'un territoire donné. Il contient

- Description du territoire d'application;
- Liste des municipalités et répartition des responsabilités en GMR
- Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR et des installations de traitement des MR
- Inventaire détaillé des MR pour une année de référence
- Bilan de la mise en œuvre du précédent PGMR
- Orientations et objectifs régionaux visant l'atteinte des cibles de GMR fixés par le gouvernement
- Plan d'action (mesures, échéancier et la planification budgétaire)
- Système de surveillance et de suivi

INTRODUCTION

2004 = Adoption du premier PGMR

2016-2020 = PGMR conjoint avec la MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides

Faits saillants du PGMR 2016-2020

- Déclaration de compétences de la MRC
- Uniformisation des fréquences de collectes (déchets et encombrants)
- Implantation de la matière organique sur l'ensemble du territoire
- Uniformisation de la réglementation
- Accompagnement des ICI



INTRODUCTION

Démarche de révision

- Contrat avec la firme SOLINOV

Comité technique

- 13 octobre 2021
- 14 décembre 2021
- 2 février 2022
- 7 février 2022
- 27 avril 2022
- 1^{er} juin 2022



Partenaires
du milieu et
du système
GMR
Décembre 2021



Comité municipal (élus)

- 7 décembre 2021
- 22 février 2022
- 3 mai 2022
- 21 juin 2022



Conseil des maires

Présentation
du projet août
2022
Adoption du
projet de
PGMR
septembre
2022



Public
Novembre
2022

PLAN D'ACTION DU PGMR 2023-2030

Inventaire 2020 et objectifs provinciaux

RÉSIDU	Performance 2020	Objectif provincial	Objectif du PGMR 2023-2030
Matières éliminées	572 kg/hab./an	525 kg/hab./an	525 kg/hab.an
Matières recyclables	66 %	75 %	75 %
Matières organiques	57 %	60 %	60 %
Résidus de CRD	49 %	70 %	70 %

ORIENTATIONS

Orientation 1
8 mesures

Optimiser les
services en GMR

Orientation 2
9 mesures

Promouvoir et
encadrer les
bonnes pratiques
en GMR

Orientation 3
3 mesures

Accroître les
catégories de
matières
résiduelles
détournées de
l'enfouissement

Orientation 4
3 mesures

Soutenir les
acteurs du milieu,
identifier les
occasions
importantes

ORIENTATION 1

Optimiser les services en GMR

- 1.1 Exercer la compétence de la MRC sur les écocentres
- 1.2 Améliorer la performance du secteur ICI
- 1.3 Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies
- 1.4 Adapter les services de collecte aux multilogements

ORIENTATION 1

Optimiser les services en GMR

- 1.5 Étendre et organiser la collecte intelligente
- 1.6 Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV
- 1.7 Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre »
- 1.8 Exiger la valorisation des boues de stations municipales dans les contrats octroyés

ORIENTATION 2

Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR

- 2.1 Établir un plan de communication pour l'ISÉ muni d'un calendrier annuel
- 2.2 Informer et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source
- 2.3 Optimiser la prestation de services de la patrouille verte
- 2.4 Diffuser, communiquer et appliquer la réglementation existante de la MRC
- 2.5 Favoriser l'adoption de politiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale

ORIENTATION 2

Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR

- 2.6 Maintenir l'implication de la MRC dans les événements et lier le financement événementiel à l'évaluation de l'écoresponsabilité
- 2.7 Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis
- 2.8 Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR
- 2.9 Améliorer les connaissances sur les vidanges des boues de fosses septiques

ORIENTATION 3

Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement

- 3.1 Développer une filière de réemploi des encombrants et des matériaux de CRD en bon état
- 3.2 Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux écocentres
- 3.3 Établir des lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités

ORIENTATION 4

Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes

- 4.1 Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières
- 4.2 Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires
- 4.3 Poursuivre le partenariat avec une organisation centrée sur l'accompagnement du secteur commercial

LÉGENDE DE PRÉSENTATION DES COÛTS

	Aucun symbole signifie que la mesure ne se déroule pas sur cette période, elle débute ultérieurement, elle est terminée ou elle est de nature intermittente,
\$	Faibles coûts, à mêmes les opérations courantes
\$\$	Coût faible à moyen relié principalement à du temps employé ou des investissements de moins de 50 000 \$
\$\$\$	Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes ou acquisitions de moins de 150 000 \$
\$\$\$\$	Investissements et/ou opérations majeures




PAUSE
10 minutes

PÉRIODES DE QUESTIONS

- Interventions du public en présentiel
- Interventions du public en auditoire numérique

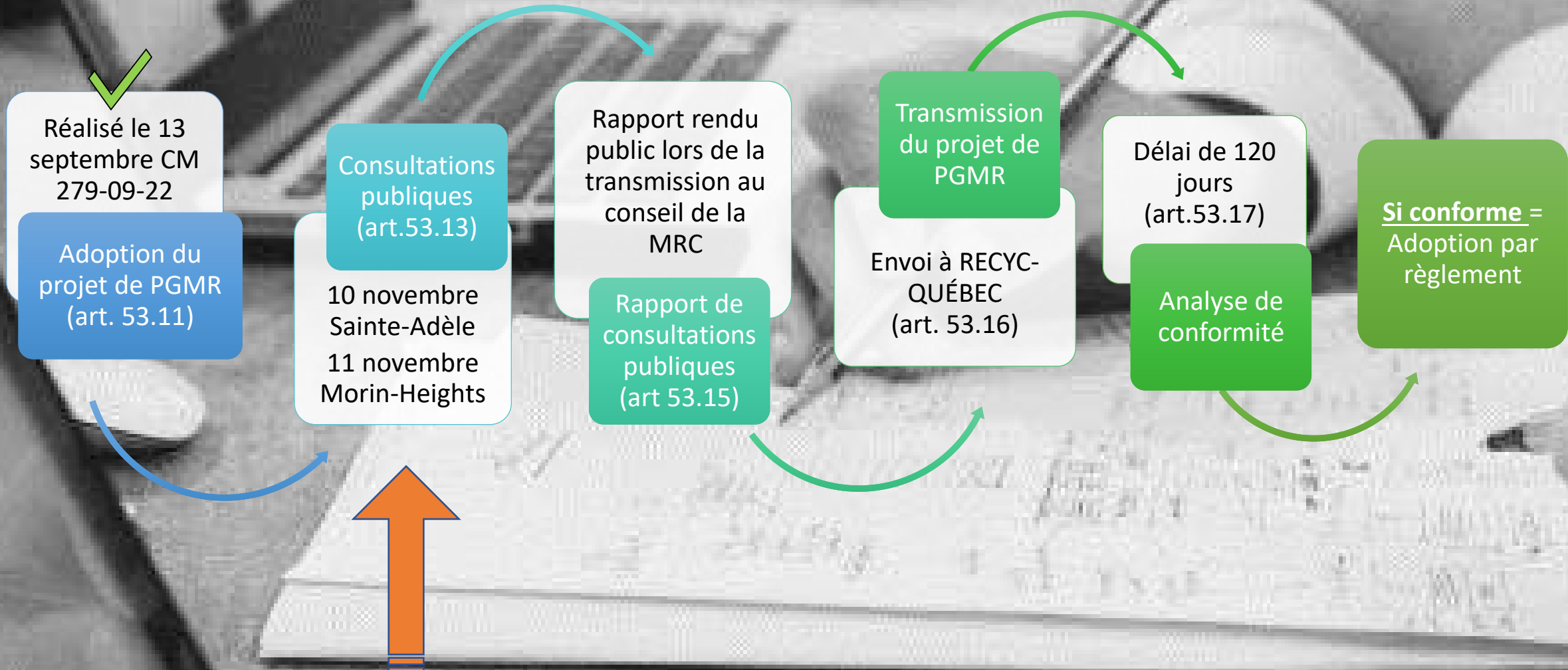




MÉMOIRES
LETTRES
QUESTIONS



PROCHAINES ÉTAPES



MOT DE CLÔTURE



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

